

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2020

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3470)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° AS267

présenté par
M. Martin

ARTICLE 5

À la seconde phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« médicale »,

insérer les mots :

« , au projet managérial ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est de souligner le rôle clé du chef de service dans la définition du projet managérial de l'établissement.